



21^{ème} édition du Trail des 3 Châteaux
Samedi 4 mars et dimanche 5 mars 2023
Le Creusot (71)

REGLEMENT DU TRAIL DES 3 CHATEAUX

I. Organisation :

Le Trail des 3 Châteaux est organisé par l'Entente Athlétique Le Creusot.

- Adresse : 5 rue Guynemer Maison des Associations 71200 Le Creusot

- Email : fmeunier@neuf.fr / christian.berthin@orange.fr

- Site internet : www.ealecreusot.fr

- Téléphone : 06 52 06 95 44 / 06 83 22 53 10

II. Informations programme : 6 épreuves sont proposées :

Le samedi 4 mars 2023 :

La Nocturne: Trail nocturne, 16. Km D+500 m.

Course ouverte à partir de la catégorie junior.

Départ à 19h15.

Le dimanche 5 mars 2023 :

Maratrail : 48km D+1800m.

Course ouverte à partir de la catégorie espoir.

Départ à 8h00.

Ch'tiotrail : 10 km D+350 m.

Course ouverte à partir de la catégorie junior.

Départ à 10h30.

Le S'mi Trail : 22 km D+700 m.

Course ouverte à partir de la catégorie espoir.

Départ à 10h00.

Formules "Combiné" :

Maxi Combes : La Nocturne + Le S'mi Trail

L'Ultra Combes : La Nocturne + Maratrail

Courses ouvertes à partir de la catégorie espoir.

Classement par addition des temps des 2 étapes.

L'Organisation se garde le droit de modifier les circuits pour des raisons de sécurité et / ou météorologiques. En cas d'alerte météo orange, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter à une nouvelle date la manifestation.

III. Droit d'engagement, délais d'inscription :

Inscription uniquement sur le site internet de notre partenaire Chronometrage.com.

Un lien est disponible sur le site internet Traildes3chateaux.com

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la manifestation.

La Nocturne : 20 € (Limité à 200 dossards)

Ch'tiotrail : 14 € (Limité à 200 dossards)

Le S'mi Trail : 22 € (Limité à 300 dossards)

Le Maratrail : 50 € (Limité à 150 dossards)

Droit d'engagement comprenant le dossard + 1 lot selon la distance.

Repas à l'arrivée compris pour le MaraTrail.

Repas en option pour les autres formats. (Cout 8 €)

Les formules combinées :

Maxi Comb' : Nocturne 18 km + 22km : **50€** (Limité à 150 dossards)

L'Ultra Comb' : Nocturne 18 km + 48km : **70€** (Limité à 150 dossards)

Droit d'engagement comprenant le dossard Combiné + 1 lot spécial + repas d'arrivée.

Couchage mis à disposition la nuit du 4 au 5 mars sur réservation et petit déjeuner offert.

Pour chaque inscription, 1 euro sera reversé à l'association « Christelle ».

IV. Annulation d'inscription /Annulation de l'épreuve.

- Jusqu'au 26 février inclus, remboursement possible, à l'exception des frais bancaires et d'une somme de 5 euros, au titre du traitement du dossier.
Après le 26 février, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement, indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) le remboursement de l'inscription sera effectué sous un délai de 15 jours, à l'exception des frais de dossier (5 euros) et des frais de transactions bancaires.

V. Licence et certificat médical.

Le Trail des 3 Châteaux est une manifestation ouverte aux personnes licenciées ou non licenciées. Course en semi autonomie ouverte à toute personne à partir de catégorie cadet à vétéran licencié ou non selon les règles techniques et de sécurité.

Seules seront acceptées :

- Les titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un« Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- Ou les titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
 -

Ou titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

VI. Gestion des courses.

Samedi 4 mars 2023,

- Départ d' **O Trail de Lune** à 19h15 au Château de la Verrerie, Le Creusot, Briefing à 19h10. Arrivée à La Halle des sports.

Dimanche 5 mars 2023,

- Départ du **MaraTrail** à 08h00, Château de la Verrerie, Le Creusot, Briefing à 07h45. Arrivée à La Halle des sports.
- Départ le **S'mi Trail** à 10h00, Château de la Verrerie, Le Creusot, Briefing à 9h45. Arrivée à La Halle des sports.
- Départ du **Ch'tiotrail** à 10h30, Château de la Verrerie, Le Creusot, Briefing à 10h15. Arrivée à La Halle des sports.

VII. Barrières horaires

- **La Nocturne** : Arrêt des coureurs au 7ème Km au ravitaillement de Saint Sernin du bois à **20 h25.**

Arrêt du chronométrage à 22h

- **MaraTrail** : Arrêt des coureurs aux :

22ème Km au ravitaillement d'Uchon à **11h.**

37ème Km au ravitaillement de Prix à **14h.**

Arrêt du chronométrage à 16h

VIII. Ravitaillements.

- **La Nocturne**, au km 7 à Saint Sernin du bois et à l'arrivée.
- **Ch'tiotrail**, ravitaillement à l'arrivée.
- **Le S'mi Trail**, ravitaillement au km 12 à Prix et à l'arrivée.
- **MaraTrail**, au km 10(point d'eau uniquement), au km 22 à Uchon, au km 37 à Prix et à l'arrivée.

Le principe de course individuelle en semi autonomie sera la règle.

La semi autonomie est défini comme étant la capacité à être autonome entre deux ravitaillements. (Nourriture, boisson, équipement vestimentaire et de sécurité permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles)

IX. Matériel du coureur :

- le dossard doit être porté visiblement dans son intégralité pendant toute la course sur lequel est inscrit un N° de téléphone d'urgence à utiliser en cas de besoin.

Matériel obligatoire pour la course nocturne :

- 1 équipement électrique en parfait état de marche
- 1 Réserve d'eau (mini 0.250 l)
- Equipement vestimentaire avec bandes réfléchissantes
- Vêtements chauds, bonnet et gants selon la météo

Matériel obligatoire pour les courses de jour :

- Vêtements adaptés en fonction de la météo
- 1 Réserve d'eau (mini 0.50l)
- Téléphone mobile

Sur l'ensemble des courses, les bâtons de trail sont interdits, à l'exception du Maratrail où ils sont autorisés.

X. Droit à l'image :

Par sa participation au « Trail des 3 Châteaux », chaque concurrent autorise expressément L'EALC à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

XI. Réglementation, respect du code de la route :

En s'engageant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et se soumettent aux règlements publics (code de la route lors des traversées de routes), aux usages et règles de propriété et de protection de l'environnement.

XII. Propriétés Privées

En s'engageant, les participants relèvent de toutes responsabilités les propriétaires lors du passage de la course en cas d'incident et/ou accident sur les parcelles privées.

XIII. Sécurité sur le parcours :

- Signaleurs situés aux points dangereux.
- Liaisons téléphoniques PC /Croix Rouge / Signaleurs.
- Vélos fermant la course.
- Assistance de la Croix Rouge Française, équipes mobiles, fixes.
- Médecin sur le circuit
- Fléchage du parcours personnalisé et pose de rubalise.
- Point de contrôles manuels des passages.

En cas d'abandon, le coureur devra rejoindre le poste de contrôle, de signalement ou de ravitaillement le plus proche pour signaler son arrêt de course. Son dossard sera alors retiré. En aucun cas rejoindre un quelconque autre lieu sans en avoir averti l'organisation.

XIV. Assurances :

L'AIAC, 14 rue de Clichy 75009 Paris, certifie que la Fédération Française d'Athlétisme à souscrit par son intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de La Sauvegarde sous le numéro Z157020.002R, ce tant pour son propre compte et celui de des associations qui lui sont affiliées ses licenciés et dirigeants et en particulier : L'Entente Athlétique Le Creusot pour l'organisation, les 4 et 5 mars 2023 de la « 21^{ème} Edition du Trail des 3 Châteaux ».Pour les non-licenciés, celles garanties par leur assurance personnelle.

XV. Dotations : Lots à tous les inscrits lors du retrait du dossard dans la limite des stocks.

La Nocturne remise des récompenses à partir de 21h30

Lots aux 3 premiers H/F au scratch et au premier (ère) de chaque catégorie de junior à Vétéran, SANS CUMUL !

Ch'tioTrail remise des récompenses à partir de 12h15

Le S'mi Trail, remise des récompenses à partir de 13h00

Maxi Combes remise des récompenses à partir de 13h30

Le Maratrail remise des récompenses à partir de 15h00

Ultra Combes remise des récompenses à partir de 15h30

Pour toutes les dotations, la catégorie Master sera récompensée selon les tranches d'âges suivantes : 35/44,45/54,55/64,65/74 ans.

XVI. Le Pratique :

Parkings : Plusieurs à proximité du Château de la Verrerie et de la Halle aux sports.

Vestiaires et douches : 2 vestiaires/douches hommes et 2 vestiaires/douches femmes à la Halle des sports à 250m du Château.

Stand massages : A l'arrivée à la Halle des sports.

Couchages :

Possible pour les coureurs inscrits sur le MaraTrail et sur les Combinés, à la Halle des sports sur réservation. (Prévoir un sac de couchage)

Résultats : Les résultats sur place sont provisoires. Ils seront définitifs après le relevé des pointages intermédiaires. Les résultats définitifs seront consultables sur le site du Trail des 3 Châteaux, sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme (www.athle.com/)

XVII. l'Association « Christelle »

Association humanitaire qui a pour objectif d'accompagner les familles de victimes d'agression criminelle.

Elle a besoin de dons pour faire avancer ses recherches (déetectives privés).

<http://www.association-christelle-victimes.com>